

Conseil d'arrondissement du 7 juillet 2026

Vœu relatif à la situation de la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris

Déposé par Gwenaëlle COUÉNON, Mélody TONOLLI et les élu-es de la majorité municipale

Considérant que la Cité internationale universitaire de Paris, située dans le 14^e arrondissement, est un lieu emblématique de coopération internationale, de paix, de liberté académique, de dialogue entre les peuples et d'accueil des étudiants, chercheurs et artistes du monde entier ;

Considérant que la Ville de Paris est membre des instances de gouvernance de la Cité internationale universitaire de Paris et siège à son conseil d'administration, elle est à ce titre directement concernée par le bon fonctionnement des maisons qui composent la Cité, par le respect de leurs missions d'intérêt général, ainsi que par la préservation de leurs valeurs de pluralisme, de liberté académique et de dialogue interculturel ;

Considérant que la Maison de l'Argentine, inaugurée en 1928 et appartenant à l'État argentin, constitue un élément majeur de ce patrimoine universitaire et culturel, et qu'elle remplit une mission essentielle d'accueil, de formation, de recherche, de diffusion culturelle et de coopération franco-argentine ;

Considérant la lettre ouverte adressée aux autorités argentines par le Comité des résidents, d'anciens résidents, d'anciens directeurs, des universitaires, des personnalités du monde culturel, des représentants de la Cité internationale universitaire de Paris, dénonçant une situation institutionnelle particulièrement préoccupante au sein de la Maison de l'Argentine, notamment en matière de gouvernance, de transparence financière, de gestion des travaux, de réduction de la capacité d'accueil, de climat interne et de respect des droits des résidents ;

Considérant que les préoccupations exprimées par les résidents, anciens résidents, universitaires, et des personnalités du monde académique se sont renforcées au cours des derniers mois à la suite de nouveaux témoignages faisant état d'un climat de tensions persistant, d'un déficit de dialogue avec les résidents et d'une absence de réponses satisfaisantes aux demandes d'explications concernant la gestion de la Maison de l'Argentine ;

Considérant les alertes relatives au retrait de plaques commémoratives dédiées aux victimes de la dernière dictature civilo-militaire argentine, suscitant une profonde émotion au sein des associations de mémoire et de la communauté argentine en France, alors que la défense de la mémoire, de la vérité et de la justice constitue un acquis fondamental de la démocratie argentine ;

Considérant les signalements faisant état d'un affaiblissement de la programmation culturelle, d'une dégradation des relations entre la Maison de l'Argentine et plusieurs maisons de la Cité internationale universitaire, ainsi que d'allégations de discriminations, de gestion arbitraire des places de résidence et d'atteintes au pluralisme ;

Considérant les informations selon lesquelles des activités liées à des réseaux de formations politiques d'extrême-droite auraient été organisées au sein de la Maison de l'Argentine, alors même que les activités politiques partisans sont incompatibles avec la vocation de neutralité, de pluralisme et de dialogue de la Cité internationale universitaire de Paris ;

Considérant que l'arrivée au pouvoir en Argentine d'un gouvernement se réclamant de l'extrême-droite s'accompagne d'une remise en cause des politiques publiques de mémoire, de vérité et de justice, ainsi que d'attaques contre les institutions universitaires, scientifiques et culturelles, suscitant une vive inquiétude quant aux répercussions sur les établissements argentins à l'étranger ;

Considérant que le 14^e arrondissement est particulièrement attaché à la défense des droits humains, de la liberté académique, du pluralisme, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de la préservation du patrimoine exceptionnel de la Cité internationale universitaire de Paris ;

Considérant que la ville de Paris a interpellé le Gouvernement français, notamment les ministres chargés de l'Enseignement supérieur, des Affaires étrangères et de la Culture, afin qu'ils interviennent auprès des autorités argentines compétentes et de la direction de la Cité internationale universitaire de Paris pour garantir le respect des missions de la Maison de l'Argentine, la protection de son patrimoine, le maintien de ses capacités d'accueil et le respect des valeurs démocratiques qui fondent la Cité ;

Sur proposition de Gwénaëlle Couénon, Mélody Tonolli et des élu·e·s de la majorité, le conseil d'arrondissement du 14^{ème} émet le vœu que :

- le Gouvernement français demande officiellement aux autorités argentines qu'un audit indépendant soit diligenté sur la gestion de la Maison de l'Argentine, afin de faire toute la lumière sur les conditions de réalisation des travaux, l'utilisation des fonds publics, la gouvernance de l'établissement, le respect des droits des résidents et la préservation du patrimoine ;
- les autorités françaises rappellent leur attachement au respect des principes de neutralité, de pluralisme, de liberté académique, de non-discrimination et refusent que des établissements universitaires implantés sur le territoire français puissent devenir des lieux de diffusion d'idéologies d'extrême-droite ou de remise en cause des politiques de mémoire ;
- les plaques commémoratives consacrées aux victimes de la dictature argentine soient reposées et que les espaces de mémoire soient pleinement préservés, en lien avec les associations de défense des droits humains ;
- le Président de la Cité Universitaire Internationale de Paris, garant du bon fonctionnement de son institution, inscrive à l'ordre du jour des instances compétentes, un point d'information complet sur la situation de la Maison de l'Argentine et que toutes les initiatives utiles soient engagées afin de garantir le respect de la Charte de la Cité, la transparence de la gouvernance, la protection des résidents et la préservation des missions universitaires, culturelles et mémorielles de la Maison de l'Argentine.
- un dialogue associant la Cité internationale universitaire de Paris, les résidents, les personnels, les anciens résidents, les représentants des associations de mémoire et les autorités françaises et argentines soit engagé afin de restaurer un fonctionnement transparent, démocratique et conforme à la vocation historique de la Maison de l'Argentine.